

# Exigences relatives aux nouveaux sèche-linge domestiques à tambour

Les sèche-linge domestiques doivent respecter certaines exigences environnementales pour être vendus en Suisse.

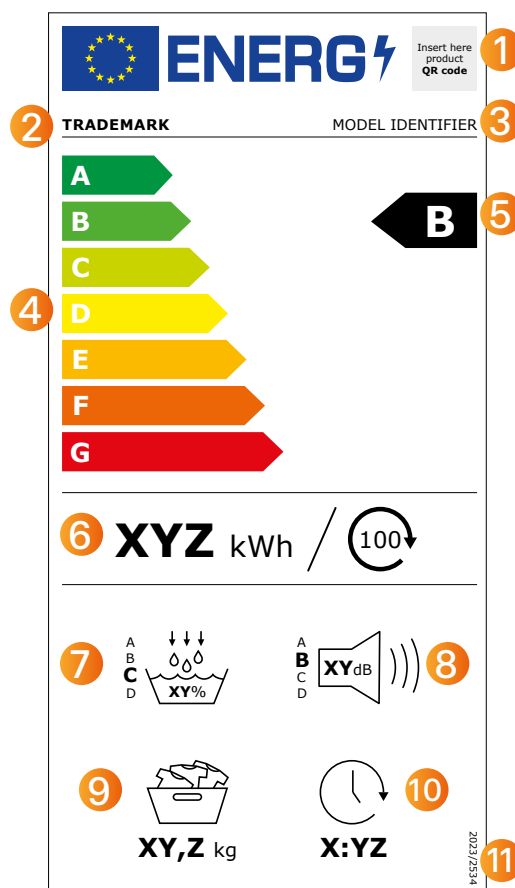
Deux règlements de l'UE<sup>1</sup>, que la Suisse a repris dans l'Ordonnance sur les exigences relatives à l'efficacité énergétique (OEEE, RS 730.02), règlent l'écoconception et l'indication, par voie d'étiquetage, de la consommation d'énergie des sèche-linge domestiques à tambour. La présente fiche d'information expose les dispositions en vigueur et les exigences plus strictes applicables aux sèche-linge domestiques à tambour en Suisse.

## Étiquette-énergie pour les sèche-linge (dès le 1<sup>er</sup> juillet 2025)

L'étiquette-énergie fournit des informations concernant l'efficacité énergétique et d'autres caractéristiques du sèche-linge domestique à tambour.

Lors de l'acquisition d'un nouveau sèche-linge, il est judicieux de considérer, en plus du prix d'achat, les coûts d'électricité à long terme. L'étiquette-énergie permet de visualiser d'un coup d'œil l'efficacité énergétique d'un appareil à l'aide d'une échelle allant de A à G.

- 1 Code QR : lien vers les informations sur le modèle dans la base de données européenne pour l'étiquetage énergétique de produits (base de données EPREL), indication facultative en Suisse.
- 2 Nom et marque du fabricant
- 3 Modèle de l'appareil
- 4 Échelle des classes d'efficacité énergétique de A à G
- 5 Classe d'efficacité énergétique de l'appareil
- 6 Consommation d'énergie moyenne pondérée pour 100 cycles de séchage en kWh
- 7 Classe du taux de condensation
- 8 Classe d'émissions de bruit acoustique
- 9 Capacité nominale en kg pour le programme eco à pleine charge
- 10 Durée du programme eco à pleine charge exprimée en heures et minutes
- 11 Numéro du règlement européen



1 - Règlement (UE) 2023/2533 de la Commission du 17 novembre 2023 et règlement délégué (UE) 2023/2534 de la Commission du 13 juillet 2023.

Pour répartir les appareils dans les différentes catégories, on se fonde sur l'indice d'efficacité énergétique (IEE). Pour calculer l'IEE d'un modèle de sèche-linge domestique à tambour, la consommation d'énergie pondérée par cycle de séchage pour le programme eco à pleine charge et à demi-charge est comparée à la consommation d'énergie standard par cycle de séchage.

Catégorie d'efficacité énergétique	Indice d'efficacité énergétique (IEE)
A (efficacité maximale)	$IEE \leq 43$
B	$43 < IEE \leq 50$
C	$50 < IEE \leq 60$
D	$60 < IEE \leq 70$
E	$70 < IEE \leq 85$
F	$85 < IEE \leq 100$
G (efficacité minimale)	$IEE > 100$

## Exigences minimales

**Les nouveaux sèche-linge domestiques à tambour doivent atteindre une valeur minimale en matière d'efficacité énergétique. Il est par ailleurs obligatoire de déclarer certaines informations concernant le produit.**

### Champ d'application et exceptions

Les exigences s'appliquent aux sèche-linge domestiques à tambour alimentés par le secteur ou au gaz, y compris les appareils de ce type destinés à un usage non domestique (p. ex. appareils pour buanderies communes). Les exigences valent à la fois pour les appareils intégrables au mobilier et pour ceux en pose libre.

### Exigences d'écoconception

Les exigences relatives à l'efficacité des ressources, l'information et l'étiquetage énergétique des sèche-linge domestiques sont réglementées de la même manière en Suisse et dans l'UE. Seules les exigences en matière d'efficacité sont plus strictes en Suisse.

### Exigences relatives à l'efficacité énergétique à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025

Les sèche-linge domestiques d'une capacité de séchage  $\leq 4$  kg/h peuvent être mis sur le marché, fournis ou proposés à la vente s'ils sont classés au moins dans la classe d'efficacité C ( $IEE \leq 60$ ) sur la base de l'étiquette énergétique.

Les sèche-linge domestiques destinés à être utilisés dans des immeubles collectifs et ayant une capacité de séchage  $> 4$  kg/h peuvent être mis sur le marché, fournis ou proposés à la vente s'ils sont classés au moins dans la classe d'efficacité E ( $IEE \leq 85$ ) sur la base de l'étiquette énergétique.

**Des exigences relatives à la consommation électrique en mode veille et en mode arrêt ainsi qu'en mode connecté s'appliquent également.**

### Exigences en matière de taux de condensation

Le taux de condensation des sèche-linge à tambour à condensation ne doit pas être inférieur à 80%.

### Exigences en matière d'information

Certaines informations sur les sèche-linge ménagers doivent être fournies, notamment des indications pour un fonctionnement efficace, les valeurs de divers paramètres et diverses instructions d'utilisation et d'entretien.

### Exigences relatives aux programmes

Les sèche-linge à usage domestique doivent notamment proposer un programme éco. Exigences en matière d'efficacité des ressources Les fabricants, les importateurs ou leurs mandataires doivent mettre certaines pièces de rechange à la disposition des réparateurs professionnels et des utilisateurs finaux. Ces pièces de rechange doivent être disponibles pendant au moins dix ans après la mise sur le marché du dernier exemplaire du modèle concerné.

### Dispositions transitoires

Les sèche-linge domestiques qui ne satisfont pas aux nouvelles exigences (à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025) peuvent être fournis jusqu'au 30 juin 2026 au plus tard.

**Les exigences précises sont décrites dans l'OEEE ainsi que dans les règlements (UE) 2023/2533 et (UE) 2023/2534.**

## Pour en savoir plus

Vous trouverez de plus amples informations sur les thèmes suivants sur [le site Internet de l'Office fédéral de l'énergie \(OFEN\)](#):

- [Surveillance du marché](#)
- [Étiquettes-énergie et exigences d'efficacité](#)
- [Ordonnance du 1<sup>er</sup> novembre 2017 sur les exigences relatives à l'efficacité énergétique \(OEEE; RS 730.02\)](#)
- [SuisseEnergie](#)

### **Clause de non-responsabilité**

L'OFEN a élaboré la présente fiche d'information afin d'aider les acteurs du marché compétents à mettre en œuvre leurs obligations légales dans le domaine de l'énergie.

Cette fiche d'information n'est pas exhaustive et ne doit pas être utilisée comme seule source pour attester du respect des prescriptions. Il est de la responsabilité de chaque acteur de se conformer aux dispositions légales applicables.

Sources de l'image: Illustration étiquette énergétique pour les sèche-linge, [Commission européenne](#), 13/07/2023

SuisseEnergie  
Office fédéral de l'énergie OFEN  
Pulverstrasse 13  
CH-3063 Ittigen  
Adresse postale: CH-3003 Berne

Infoline 0848 444 444  
[infoline.suisseenergie.ch](mailto:infoline.suisseenergie.ch)

[suisseenergie.ch](https://www.suisseenergie.ch)  
[energieschweiz@bfe.admin.ch](mailto:energieschweiz@bfe.admin.ch)  
[ch.linkedin.com/company/energieschweiz](https://ch.linkedin.com/company/energieschweiz)